



ANNÉE D'APPROFONDISSEMENT DES FONDAMENTAUX 2026-27

CONDITIONS ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION

PRE-REQUIS

- Avoir au moins 26 ans
- Avoir effectué au moins 10h de thérapie Vittoz
- Avoir un casier judiciaire vierge

1. Déroulement de l'admission

L'admission se fait en plusieurs étapes :

1. Un *entretien* avec un praticien-formateur de l'ARV (liste ci-jointe). Le coût de l'entretien (60€) est à régler directement au praticien-formateur.
2. La constitution d'un *dossier de candidature* (voir la liste des pièces ci-dessous). Le dossier doit être renvoyé par voie postale, complet, **avant le 31 août 2026**.
3. La candidature est examinée par la *Commission d'Admission*, nommée par le Conseil de Formation. Le candidat est informé personnellement du résultat avant le 15 septembre 2026.
4. Après *avis favorable* de la Commission d'Admission, le candidat reçoit un dossier d'inscription : un contrat de formation, un programme de formation et un règlement intérieur de la formation.
5. Il *renvoie 1 exemplaire*, signé, du contrat et du règlement intérieur **avant le 30 septembre 2026**. A compter de la signature de son contrat, le candidat dispose d'un délai de rétractation légal de 10 jours. Cette rétractation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception.
6. **L'inscription de l'étudiant-stagiaire est définitive** après réception d'un chèque de 80€ (40€ de cotisation de sympathisant à l'ARV et 40€ de frais d'inscription) libellé à l'ordre de l'Association Roger Vittoz, **à envoyer avant le 30 septembre** (joint au dossier d'inscription).

NB : En cas de refus d'admission, les documents du dossier de candidature seront renvoyés au candidat.



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 50 01142 50 auprès du préfet de région de Normandie

Association Roger Vittoz
Psychothérapie et Pédagogie psychocorporelle

2. Dossier de candidature :

Les pièces à fournir sont :

- La fiche de demande d'admission complétée
- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une photo d'identité
- L'attestation du praticien avec lequel a été effectuée la thérapie individuelle
- Un extrait de casier judiciaire, qui doit être vierge
- Le questionnaire de santé dûment rempli et signé, placé sous enveloppe cachetée

Veuillez adresser votre dossier **complet**, par voie postale, **avant le 31 août 2026** à la Responsable de l'Année d'Approfondissement des fondamentaux :

Madame Ghislaine Prouvost
Caserne Battesti, logement 1
Chemin de Loretto
20090 AJACCIO

Vous pouvez la contacter pour tout renseignement complémentaire :

06 44 09 27 43

ghislaineprouvost@yahoo.com